

Saint-Arsène le 13 juin 2006

232

DC15

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

Madame Anne-Lyne Boutin

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

RE: PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC
DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Madame,

Je présente ici pour verser au dossier deux documents
en rapport aux sondages sur le projet.

- Sondage de la Municipalité de Saint-Arsène
(version originale à reproduire sur le site du BAPÉ
et version annotée pour le bénéfice de vos
analystes)
 - Document public intitulé
"Sondages irrécouvrables portant sur le projet
éolien Skypower" dont copies conformes ont été
déposées dans les quatre municipalités
visées par le projet (à reproduire sur le site).
- Merçi de votre collaboration
Arsenio Duracher



Édition spéciale - Mai 2006



ÉCHANGES DE BULBES ET DE VIVACES



N'oubliez pas de prendre note que l'échange de bulbes et de vivaces annuelle organisée par le comité de développement de Saint-Arsène se tiendra **samedi le 10 juin 2006** à l'avant de l'édifice municipal.

SAMEDI 10 JUIN 2006

10h00 à 10h30 : Dépôt des plants à échanger
10h30 : Échange des plants et bulbes



Nous vous invitons à préparer vos plants et venir nous rencontrer!

Les plants devront être subdivisés et un maximum de 3 plants de la même variété sera accepté. Lors de votre arrivé, un coupon vous sera remis pour chaque plant et par la suite un tirage au sort déterminera l'ordre afin de pouvoir en sélectionner d'autres.

Vous êtes invités à Intégrer " le lupin " dans vos plates-bandes
pulsqu'il s'agit de l'emblème floral de Saint-Arsène.

Table des matières

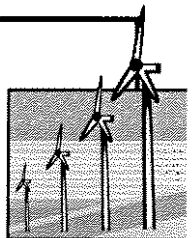
Échanges de vivaces	1
Avis sondage	1
Collecte de résidus domestiques dangereux 2006	2
Inondation des sous-sols	3
ABC des Portages	3
Agence de la santé et services sociaux ..	4
Sécurité sur roues	4
Parc patinoire	4

Pages centralesSondage

Retournez-le en grand nombre !

Sondage

Vous trouverez dans cette circulaire un sondage sur l'implantation des éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Arsène. Il est très important que vous puissiez prendre le temps de répondre à celui-ci. Une séance du bureau d'audiences publiques aura lieu le 19 juin prochain et nous aimerions connaître le point de vue des résidents de la municipalité de Saint-Arsène.



Important répondez en grand nombre
Indiquez votre adresse car votre bulletin peut être rejeté.

Éoliennes

Collecte de résidus domestiques dangereux 2006

Les journées de récupération des résidus dangereux (RDD) reviennent dans la MRC de Rivière-du-Loup. Bien que ces produits représentent 1% de nos déchets, lorsqu'ils sont rejetés dans la toilette ou le lavabo, ou encore mis à la poubelle, ils ont des répercussions néfastes sur la santé et l'environnement. La collecte de ces résidus domestiques dangereux a donc pour but de les éliminer de façon sécuritaire et contrôlée.

Deux journées sont organisées :

10 juin de 8h30 à 11h30 : Isle-Verte, à la caserne de pompier, 210, rue St-Jean-Baptiste

10 juin de 13h00 à 16h00 : St-Hubert de Rivière-du-Loup, au garage municipal, 66 ch. Taché

11 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 : Ville de Rivière-du-Loup

Pour les RDD (peinture non-acceptées), le site de Campor, 98 des équipements

Pour les peintures, chez RONA, 30 du Carrefour

Il est bien important que les gens désirant se départir de leurs peintures les apportent directement chez RONA à Rivière-du-Loup. Campor ne les acceptera pas. Il se charge de récupérer les produits suivants :

- Antigél
- Solvants et décapants
- Piles alcalines et batteries
- Acides ou bases
- Produits nettoyants
- Aérosols
- Pesticides domestiques
- Mercure
- Bouteilles de propane
- Huile et filtres à huile
- Etc.

Cette collecte est offerte gratuitement aux citoyens de la MRC. En dehors de ces deux journées, le service de Campor est possible mais moyennant des coûts. Cette collecte est ouverte aux citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup seulement. Même si vous faites partie d'une autre municipalité que les trois points de collecte vous pouvez y participer et vous présenter lors de ces journées. En attendant, vous pouvez tout de même récupérer les matières suivantes dans certaines entreprises de la région.

Peinture alkide et latex :

- Le Rénovateur Rona, 359, rue Témiscouata à Rivière-du-Loup
- Quincaillerie Coop de Saint-Arsène, 108, rue Coop à Saint-Arsène
- Société Coop Agricole de Saint-Hubert, 2, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Hubert
- Matériaux à bas prix, 61, rang 1 Saint-Antoine.

Huiles usées, filtres et batteries automobiles :

- Canadian Tire, 237 boul. Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup
- Campor, 98 des Équipements à Rivière-du-Loup
- Dans la plupart des garages

Médicaments :

- Dans la plupart des pharmacies

Propriétaires : votre sous-sol est-il exposé aux inondations?

Les épisodes de pluies diluviennes sont de moins en moins rares au Québec. Comme ce phénomène entraîne un nombre accru de refoulements d'égout, votre municipalité aimerait vous rappeler qu'il est important de munir les systèmes de plomberie des immeubles résidentiels et commerciaux d'un ou de clapets de non-retour afin de prévenir les inondations de sous-sols.

Un clapet de non-retour est un dispositif automatique qui permet l'écoulement des eaux d'égout dans une seule direction et qui se ferme pour empêcher leur passage en sens inverse lorsqu'il y a surcharge du collecteur d'égout principal. Tel clapet doit être accessible en tout temps. De plus, il est essentiel de le vérifier périodiquement (entretien) afin d'éliminer tout débris qui pourrait nuire à son fonctionnement.

Si vous ne disposez pas d'un tel appareil, vous n'avez pas besoin de permis pour l'installation. Comme la pose d'un clapet exige l'exécution de travaux sous le plancher du sous-sol et que son emplacement doit respecter certaines normes, assurez-vous de faire affaire avec un entrepreneur en plomberie compétent.

En vertu du règlement municipal numéro 137 en vigueur depuis (3 juin 1991), la municipalité n'est plus responsable des dommages causés à un immeuble si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout. De plus, ce règlement stipule que si vos bâtiments ne sont pas munis d'un tel dispositif, vous avez un an pour vous conformer à cette obligation.

Permis de brûlage

Vous avez des branches ou des détritrus à brûler. Il est important que vous avisiez le chef pompier afin d'éviter que la brigade de pompier ne soit appelée et qu'elle se déplace au complet pour un feu de broussaille. Ceci engendre des coûts énormes et des déplacements inutiles. Un simple téléphone de votre part et le tout est évité.

Merci de votre collaboration.

Édifice municipal

Nous sommes en pleine période de travaux extérieurs. Excusez-nous de tous les inconvénients que cela peut vous occasionner.

Notez que les services du bureau municipal sont maintenus et que l'intérieur de l'édifice est toujours mis à votre disposition pour différentes rencontres et pour le service de la bibliothèque et ce aux heures habituelles d'ouverture.

Période d'inscription — ABC des Portages (Groupe populaire en alphabétisation)

Vous souhaitez améliorer vos connaissances en français, mathématique et informatique de base (Internet-Alpha), vos horaires de travail sont variables et vos déplacements s'avèrent difficiles. Or, ABC des Portages a la solution pour vous! Nos formateurs (trices) qualifiés (ées) se déplacent dans vos Municipalités pour dispenser la formation. Nos horaires sont adaptés à vos besoins. Alors, mettez toutes les chances de votre côté et assurez-vous une meilleure qualité de vie! Contactez dès maintenant Madame **Anne Paquette** ou Monsieur **David Paradis** (ABC des Portages) au **862-9998** pour information. La période d'inscription débute bientôt en fonction de la formation qui s'amorcera à l'automne 2006. Les personnes désireuses de s'inscrire doivent **posséder une scolarité égale ou inférieure à un secondaire 3 (9^e année)**. Nous sommes là pour vous et grâce à vous!

Le site internet de l'agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent est en ligne !

En effet, le www.agencesssbsl.gouv.qc.ca permettra à la population, aux intervenants et aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et des autres secteurs d'activités d'avoir accès à des renseignements très variés. En effet, les visiteurs du site pourront, à la rubrique "Où obtenir les services ?", cliquer sur leur MRC respective et avoir accès à de l'information sur le réseau local de services de santé et de services sociaux, que ce soit sur le Centre de santé et de services sociaux, les groupes de médecine de famille ainsi que le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle, le Centre de réadaptation en déficience physique L'InterAction et le Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie L'Estran. De plus, ils pourraient consulter la liste des organismes communautaires, des entreprises ambulancières, des cliniques médicales ainsi que des pharmacies situées sur leur territoire.



SÉCURITÉ SUR ROUES

Venez découvrir votre village !

Le Club Optimiste de Saint-Arsène vous invite à l'activité Sécurité sur roues qui se tiendra le 4 juin prochain sur le site de la Cabane Optimiste. Suite aux consignes de sécurité, vous pourrez participer à notre rallye parent-enfant. En effet, nous vous offrons la possibilité de constituer des équipes de 4 à 6 personnes (au moins un adulte) pour parcourir les rues du village et ainsi tenter de résoudre nos énigmes. Viens, accompagné de tes parents et de tes amis pour t'amuser avec nous. Les équipes pourront être constituées sur place.



Horaire de la journée :

- ⇒ 11h30 Dîner à la Cabane Optimiste
- ⇒ 12h30 Inscription
- ⇒ 13h00 Clinique de sécurité sur roues
- ⇒ 13h45 Instructions pour le rallye
- ⇒ 14h00 Départ
- ⇒ 15h30 Fin du rallye et rafraîchissements à la cabane Optimiste



Les résultats du rallye vous seront dévoilés vers 16h00 et il y aura tirage de prix de présence.

Une invitation spéciale est lancée aux personnes désirant faire le rallye à pied (version raccourcie) et en poussette pour les plus petits.

Viens faire la sécurité avec nous !

P.S. Le port du casque en vélo est obligatoire.

Bienvenue ! Au parc de planche à roulette ! Heures d'ouverture : Tous les jours, de 9h à 21h

Pour la sécurité des planchistes :

- ⇒ L'utilisation de ce site est à vos risques et périls.
- ⇒ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- ⇒ Une planche à roulettes à la fois sur la rampe.
- ⇒ Il est obligatoire de porter un équipement protecteur (casque, coudières, gants, genouillères, poignets et chaussures antidérapantes).
- ⇒ Il est interdit de pratiquer des manœuvres dangereuses.
- ⇒ Il est interdit d'utiliser une bicyclette BMX (ou autres) sur le site.
- ⇒ Il est interdit de consommer de l'alcool et des drogues sur le site.
- ⇒ Il est interdit d'apporter des contenants de verre.
- ⇒ Danger ! Risques élevés lorsque les surfaces sont mouillées ou recouvertes de feuilles.

Si vous constatez des dommages sur les installations communiquez immédiatement avec la municipalité au numéro de téléphone 867-2205.

Prévenir les accidents, c'est l'affaire de tous !

Municipalité de la Paroisse Saint-Arsène

QUESTIONNAIRE – SONDAJE IMPLANTATION DE 29 ÉOLIENNES À SAINT-ARSÈNE

Madame, Monsieur,

L'entreprise Skypower projette d'installer, d'ici 2007, 134 éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, soit 29 (possibilité de 35) sur le territoire de Saint-Arsène le projet "TERRAVENT".

Voici les principales caractéristiques de ce projet :

- 1) Spécification de chaque éolienne;
 - ☛ Hauteur de la tour de support : 80 mètres (262.4 pieds) comparable à 2 fois la hauteur du pignon de l'église
 - ☛ Pale (longueur) : 40 mètres (131.2 pieds)
 - ☛ Puissance : 1.5 mégawatt
- 2) Localisation du parc éolien à Saint-Arsène (voir carte au verso);
 - ☛ 12 à l'Ouest de la route de l'Église au Chemin des Pionniers
 - ☛ 10 à l'Est de la route de l'Église au Chemin des Pionniers
 - ☛ 7 à l'Est de la route de l'Église coté Sud de la route principale
 - ☛ 6 (back-up) à l'Est de la route de l'Église coté Nord de la route principale
 - ☛ 1 poste élévateur situé au Chemin des Pionniers

PROJET DU
11 AVRIL
IL FAUT SAVOIR DÉCODER QUE C'EST
UNE HAUTEUR TOTALE DE 120M (121.5M)
(3 FOIS PIGNON DE L'ÉGLISE)
CARTE DE
DÉCEMBRE 2005
NON CONFORME AU
PROJET DU 11 AVRIL
(VERSO)

(à découper et nous retourner)

Quelle est votre opinion?

La municipalité de Saint-Arsène souhaite connaître votre opinion. L'implantation de ce parc éolien amène des redevances à notre municipalité de l'ordre d'environ 2250.00\$/éolienne par année durant toute la durée de vie du projet. Soit une possibilité de 29 éoliennes; cela représente un montant de 65 250.00\$ et pouvant aller jusqu'à 83 250.00\$ par année. ???

ALORS QU'IL EST QUESTION DE 2000.00/

Êtes-vous d'accord avec l'implantation d'un parc de 29 éoliennes à Saint-Arsène?

Oui Non Signature _____
Oui Non Signature _____
Oui Non Signature _____
Oui Non Signature _____
Oui Non Signature _____

et l'adresse? →

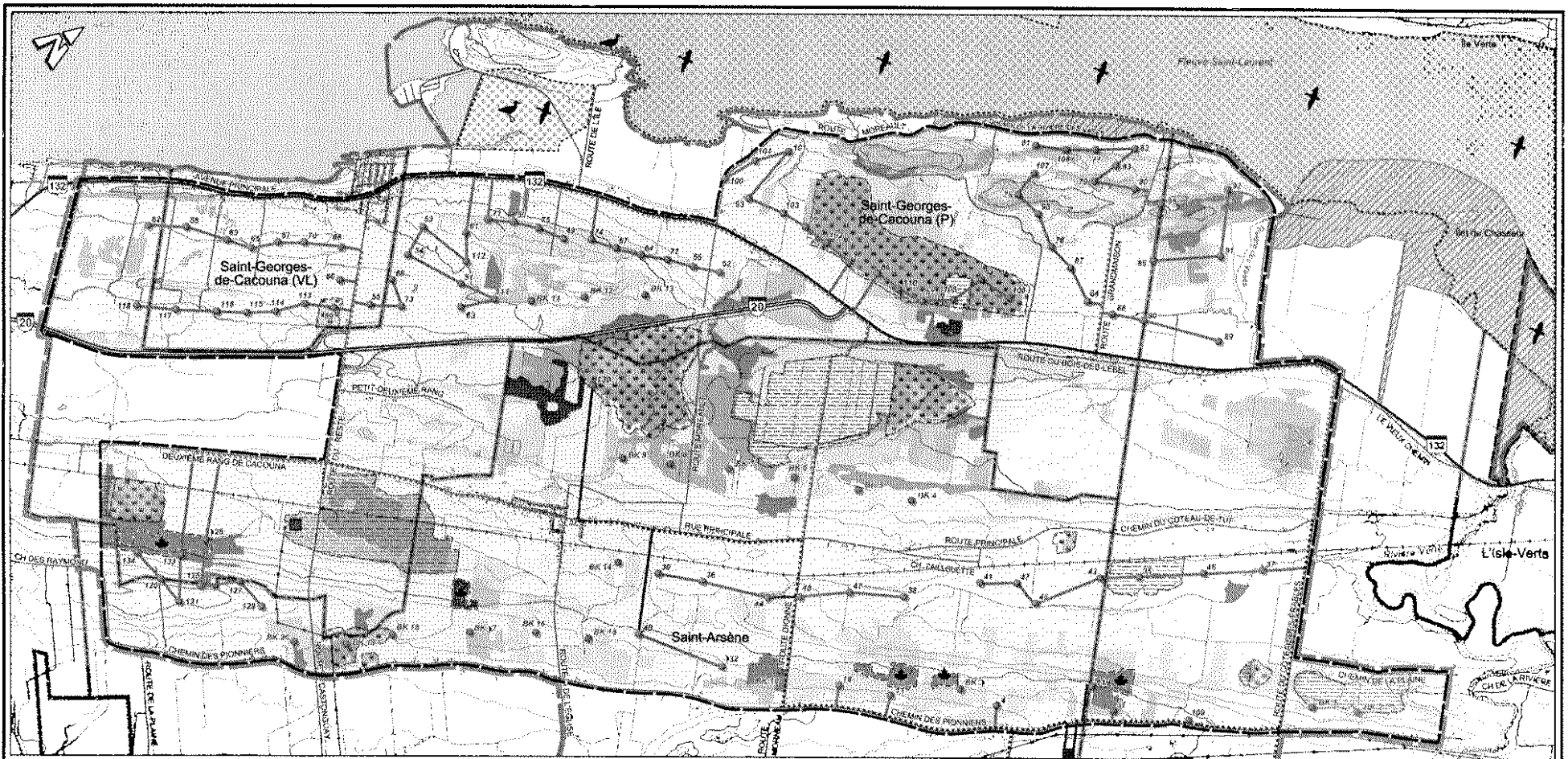
SI IL Y EN A
PLUS ???
OU
MOINS ???

Vous pouvez exprimer votre vote par courriel : munstarsene@qc.aira.com en mentionnant votre nom et dites je suis pour ou contre.

S.V.P. postez ou déposez à la Municipalité de Saint-Arsène, 49, rue de l'Église Saint-Arsène, G0L 2K0 ou déposez dans les boîtes prévues à cet effet à la caisse Populaire de Saint-Arsène ou l'Épicerie Denise Castonguay, d'ici le 11 juin prochain.

Merci beaucoup de votre collaboration ! Sincères salutations ! Gaétan Michaud, maire

N.B. Veuillez répondre en grand nombre à ce questionnaire. C'est maintenant ou jamais de donner votre opinion !



<p>PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'étude Secteur d'étude <p>PHASE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Site d'implantation d'éolienne Chemin d'accès à construire et ligne de transport d'énergie enfouie Ligne aérienne de transport d'énergie Poste àélevé <p>PHASE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Site d'implantation d'éolienne Site d'implantation d'éolienne optionnelle Chemin d'accès à construire et ligne de transport d'énergie enfouie Ligne aérienne de transport d'énergie 	<p>MILIEU BIOLOGIQUE</p> <p>Végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Résineux bas (< 30 ans) Résineux hauts (30 à 70 ans) Résineux hauts (> 70 ans) Mélangés (< 30 ans) Mélangés (30 à 70 ans) Mélangés (> 70 ans) Faillis (< 30 ans) Faillis (30 à 70 ans) Érablière Milieu humide Tourbière non perturbée Tourbière perturbée Dénué, perturbé, improductif 	<p>Habitats de l'avifaune</p> <ul style="list-style-type: none"> Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Colonie d'oiseaux marins Refuge d'oiseaux migrateurs (ROM)² Reserve national de la faune (RNF)³ Site Ramsar <p>INFRASTRUCTURES ET LIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Autoroute Route provinciale Réseau routier secondaire Voie ferrée Poste électrique Ligne de transport d'énergie Limite municipale Municipalité régionale de comté (MRC) 	<p>0 1 2 3 km</p> <p>1 - Société de la Faune et des Pêches du Québec 2 - MRC Rivière-du-Loup 3 - Service canadien de la faune</p> <p>Date : Décembre 2005 Projet : 501941</p> <p>SNC-LAVALIN</p> <p>Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune SNC-Lavalin, 2005</p>	<p>Terrawinds Resources Corp.</p> <p>ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE RIVIÈRE DU LOUP</p> <p>Figure 6.2 A Description du milieu biologique</p>
--	---	--	--	---

Bertrand Gaudreau Cacouana

DOCUMENT public

Annie Roussel ST-ÉPIPHANE
ANNE ROUSSEL

3 JUIN 2006

SONDAGES IRRECEVABLE PORTANT SUR LE
PROJET ÉOLIEN SKY POWER

1. LE BUREAU D'AUDIÉENCE PUBLIQUE (BAPE); LA COMMISSION MANDATÉE POUR ÉVALUER ET EXAMINER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET SKY POWER N'A PAS TERMINÉ SES TRAVAUX.
2. LA C'IE SKY POWER A PROCÉDÉ À DE LA DÉSINFORMATION PUBLIQUE; N'A PAS ENCORE DÉPOSÉ SON ÉTUDE D'IMPACT ET LE PLAN SITUANT L'EMPLACEMENT DE CHAQUE ÉOLIENNE.
3. LA POPULATION N'A PAS ÉTÉ INFORMÉE ET AUCUNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES N'A CONSIDÉRÉ NI CONSULTER SA POPULATION.
4. LES GOUVERNEMENTS REFUSENT TOUJOURS DE LEVER UN MORATOIRE POUR PERMETTRE QU'UNE AUDIÉENCE GÉNÉRIQUE AIT LIEU POUR DÉFINIR UN ENCADREMENT LÉGAL À DONNER À CES PROJETS, LES IMPACTS GLOBAL À CONSIDÉRER CONSÉCUTIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES PARCS ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC.

5. EN CONSÉQUENCE CES SONDAGES APPARAISSENT NON FORCÉS !!!

GASTON HERVIEUX NORMAND COUILLARD FRANÇOIS DURACHER EUGÈNE QUESNEL RENÉ PELLETIER
L'ISLE VERTE ST-ÉPIPHANE ST-ARSENÉ ST-ÉPHANE ST-ÉPIPHANE

C.C. R.H.